

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE GOLDEN EARS

DIFFUSION POUR APPLICATION	DIFFUSION POUR INFORMATION
Direction Prévention, Safety et Environnement	Site Intranet http://dlp-sop
REDIGE PAR : [REDACTED]	TITRE : Assistante de projets
VALIDE PAR : [REDACTED]	TITRE : Directrice, Total Reward
POUR APPLICATION : [REDACTED]	TITRE : VP, Ressources Humaines

Division Ressources Humaines

Date de mise en application : 01/10/2023

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE GOLDEN EARS

INDICES DE REVISION					
INDICE DE REVISION	OBJET DE LA REVISION	REDIGE PAR	VALIDE PAR	POUR APPLICATION	DATE DE MISE EN APPLICATION
0	Création				01/10/2013
1	Modification Démarches & remise Pass Or + modalités block-out				01/09/2015
2	Modification Conditions d'éligibilité				01/10/2015
3	Mise à jour				30/10/2017
4	Modification Processus de la demande du Pass et Id Or Processus de remboursement du cadeau de départ				30/10/2017
5					01/10/2019
6	Mise à jour				01/12/2021
7	Mise à jour du processus de remboursement via note de frais				30/06/2022
8	Mise à jour du processus de demande de Golden Ears				1/10/2023
9	Mise à jour récompense Pass Or Mise à jour Disney Adventure World à son détenteur et à ses 3 invités				17/07/2026

CONFIGURATION CONTROLEE

Division Ressources Humaines

Date de mise en application : 01/10/2023

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE GOLDEN EARS

--	--	--	--	--	--

Ce document est géré en configuration contrôlée : les demandes de modification et de diffusion sont à adresser au Centre de Documentation de la Direction Prévention, Safety et Environnement.

récupéré sur

UNSA DISNEYLAND PARIS

CONFIGURATION CONTROLEE

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE GOLDEN EARS

TABLE DES MATIERES

I.	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION.....	5
I.1.	Objet	5
I.2.	Domaine d'application	5
II.	REFERENCES.....	5
III.	DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	5
III.1.	Objectifs	5
III.2.	Règles générales	5
III.3.	Eligibilité	6
III.4.	Cas particuliers.....	6
IV.	MISE EN ŒUVRE	6
IV.1.	Processus	6
IV.2.	Récompense	6

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE GOLDEN EARS

I. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

I.1. Objet

Cette procédure a pour objet de décrire les conditions d'utilisation du programme de reconnaissance Golden Ears.

I.2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique aux retraités de Disneyland Paris (*voir section III.3. Eligibilité*)

Sa mise en œuvre conformément aux dispositions énoncées dans la présente procédure est assurée par le l'équipe Cast Experience.

II. REFERENCES

- Conditions d'utilisation du Pass Or (disponible sur le portail RH)
- Commande de restauration d'entreprise « Sodexo » (via plateforme informatique dédiée)
- Procédure « Note de frais » (via Concur Expense)
- Procédure « Internal Dining » (via K2)

III. DESCRIPTION DU PROGRAMME

III.1. Objectifs

Le programme Golden Ears a pour but de reconnaître les Cast Members qui partent à la retraite et de les remercier pour leur implication au sein de l'entreprise.

III.2. Règles générales

- Sauf cas particuliers, seuls les salariés qui quittent l'entreprise pour un motif de départ à la retraite peuvent être reconnus au travers du programme Golden Ears (*voir section III.4. Cas particuliers*).
- Le calcul de l'ancienneté est effectué à partir de la date d'ancienneté société.
- Le Cast Member éligible au programme Golden Ears reçoit un ID Or et un Pass Or lui donnant droit à un certain nombre d'avantages (*voir section IV.2. Récompense*).
- Pour chaque départ à la retraite, le responsable hiérarchique organise une fête de départ et remet un cadeau au salarié au nom de Disneyland Paris (*voir section IV.2. Récompense*).

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE GOLDEN EARS

III.3. Eligibilité

Tous les Cast Members de Disneyland Paris en contrat CDI, quittant l'entreprise pour un motif de départ à la retraite et ayant dix ans d'ancienneté **minimum** sont éligibles au programme Golden Ears, indépendamment de leur niveau hiérarchique.

III.4. Cas particuliers

- Les Cast Members qui réintègrent l'entreprise dans le cadre du dispositif « Cumul Emploi-Retraite », ne peuvent en aucun cas cumuler le Pass Or avec le Pass en Scène. Ces Cast Members doivent utiliser leur Pass Or pour tout accès aux Parcs Disney.
- Les Cast Members qui quittent l'entreprise pour un motif de départ à la retraite et dont le dernier jour de travail intervient dans un délai maximum de 6 mois avant leur dixième anniversaire d'ancienneté, pourront tout de même être reconnus dans le cadre du programme Golden Ears.
- Les Cast Members qui quittent l'entreprise pour un motif de départ à la retraite et qui n'atteignent pas les conditions d'ancienneté requises (ou qui ont un délai supérieur à six mois entre le dernier jour de travail et leur dixième anniversaire d'ancienneté), pourront bénéficier d'une fête de départ et d'un cadeau de la part de Disneyland Paris. Cependant, ils ne pourront pas prétendre à l'attribution du Pass Or et de l'ID Or.

IV. MISE EN ŒUVRE

IV.1. Processus

Un mois avant la date de sortie effective de l'entreprise, le Cast Member devra faire sa demande via le portail RH en remplissant le [formulaire dédié](#). Pour toute demande ne respectant pas ce délai, l'équipe Cast Experience ne pourra garantir la livraison du Pass et de l'ID Or avant le départ du Cast Member.

L'ID Or et le Pass Or sont remis au responsable hiérarchique ou envoyés au domicile du Cast Member.

Le responsable hiérarchique se charge alors d'organiser une fête de départ et de choisir un cadeau à remettre au Cast Member au nom de Disneyland Paris.

IV.2. Récompense

Pass Or

- Le Pass Or permet l'admission au Parc Disneyland Parc et au Disney Adventure World à son détenteur et à ses 3 invités
- Le Pass Or est soumis aux dates de block-out consultables sur [le site dédié](#).
- Avant toute visite, une réservation au préalable est nécessaire sur [le site de réservation](#).
- Le Pass Or permet également l'accès aux parcs à thèmes de :
 - ✓ Disneyland Resort en Californie
 - ✓ Walt Disney World Resort en Floride (hors parcs aquatiques et Disney Quest)
 - ✓ Hong Kong Disneyland

CONFIGURATION CONTROLEE

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE GOLDEN EARS

✓ Shanghai Disney Resort

- Le Pass Or permet de bénéficier des réductions habituelles dans les boutiques et restaurants Disney. Les autres avantages et réductions dans les commerces externes au site ne sont pas accessibles avec le Pass Or.
- Aucune contrepartie financière n'est demandée au Cast Member pour bénéficier du Pass Or.

ID Or

- L'ID Or doit être présenté conjointement au Pass Or pour toute entrée, réadmission ou transfert entre parcs à thèmes.
- L'ID Or ne permet pas d'accéder aux coulisses et aux bâtiments administratifs.

NB. Aucune remise du Pass et de l'ID Or ne sera effectuée avant la date de sortie de l'entreprise. Seulement à compter de ce jour, la validité du Pass et de l'ID sera effective.

Fête de départ

Lorsqu'un Cast Member arrive au terme de son contrat pour un départ à la retraite, son responsable hiérarchique organise une fête de départ, avant la sortie définitive du salarié de l'entreprise.

Le budget maximum pour la fête de départ est fixé à 25€ par Cast Member. Ce budget doit faire l'objet d'une validation au préalable de la part du directeur.

La fête de départ est une opportunité pour mettre en avant le parcours professionnel du Cast Member et le remercier pour sa contribution au succès de Disneyland Paris. C'est à cette occasion que le responsable hiérarchique remet au Cast Member son cadeau de départ, ainsi que le Pass Or et l'ID Or (pour les Cast Members éligibles au programme Golden Ears).

Cadeau de départ

Le budget alloué à l'achat du cadeau de départ est fixé à 85€ maximum. Le responsable hiérarchique du Cast Member partant à la retraite a la possibilité de faire une demande de remboursement via note de frais sur [Concur Travel&Expense](#) en utilisant la catégorie de dépense « Récompenses et Reconnaissance » / « Rewards and Recognition » et indiquer en objet / purpose : Départ en retraite/retraitement.

Tout montant dépassant les 85€ ne sera pas remboursé.